



**Fédération
Des Travailleurs
De la Métallurgie CGT**

**AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

cgtmetauxra@wanadoo.fr



Décembre 2016

ATTENTION ! L'UIMM S'ATTAQUE AUX GARANTIES COLLECTIVES !

Dans la plupart des entreprises, la fin ou le début d'année est synonyme de **Négociations Obligatoires à l'Entreprise** (NOE, autrefois NAO), avec notamment la négociation sur les salaires.

C'est évidemment un moment attendu qui doit être synonyme de mobilisations des salariés dans les entreprises de la Métallurgie.

Ces négociations obligatoires sont le résultat de luttes constantes entre le monde du travail et le patronat pour le contraindre à respecter des minima, reconnaître les diplômes, la formation, l'expérience, etc. Ces négociations concernent aussi le temps de travail, l'égalité professionnelle, la prime d'ancienneté.

En fait, les repères et obligations qui constituent les conventions collectives que le patronat ne supporte pas.

Attention demain tout peut changer !

Le patronat de la métallurgie (UIMM) s'attaque aux garanties collectives et individuelles des salariés de la métallurgie.

Les négociations ont débuté en septembre, elles vont durer 18 mois et le premier thème abordé c'est les grilles de salaire et les classifications.

L'UIMM, annonce comme objectif de la future grille de salaire, le classement par l'affectation

d'une qualification du poste de travail contrairement à ce qui existe aujourd'hui où c'est le salarié qui dispose d'une qualification en fonction de ses diplômes et de ses compétences acquises.

Fini les seuils d'accueils, la reconnaissance des diplômes, des compétences, le paiement de la qualification :

BONJOUR LE PAIEMENT DU POSTE DE TRAVAIL !

Si un tel objectif devait être atteint c'est un recul d'un siècle d'acquis sociaux qui serait à déplorer.

Une rémunération à la tâche serait mise en œuvre, le salaire serait lié à la classification du poste occupé. Même la prime d'ancienneté se trouve dans leur collimateur.

Il faut en finir avec l'austérité salariale qui concerne toutes les catégories de personnel.

C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE !

Notre pays se classe au 3^{ème} rang mondial en termes de hausse des dividendes versés aux actionnaires, et au 1^{er} rang en Europe. Sans compter que ce sont les salariés qui financent les crédits d'impôts et autres exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises, sans résultats pour l'emploi.

C'EST UNE QUESTION D'EFFICACITE ECONOMIQUE !

Tous les experts les citent comme déterminantes pour relancer la consommation des ménages et créer des emplois !

Nous devrons aussi dénoncer, lors des NOE dans les entreprises, les objectifs de l'UIMM de s'attaquer aux Conventions Collectives et à leur contenu :

- Grilles de salaires
- Classifications
- Prime d'ancienneté
- Seuil d'accueil
- Etc.

ATTENTION !

Ce qui se négocie aujourd'hui au niveau national s'appliquera demain dans votre entreprise !

La CGT propose dans chaque entreprise de mettre en avant notre proposition de grille de salaire unique, partie intégrante d'une convention collective nationale assurant des droits et repères collectifs à tous les métallos quelque soit leur catégorie, la taille et le lieu de leur entreprise.

Seuils d'accueil	Niveaux	Coefficients	Salaires de base en €	
Sans savoir reconnu ni expérience	I	200	1800	SMIC CGT
Après un an		220	1980	
CAP	II	240	2160	SMIC +20%
BEP		260	2340	
BAC	III	280	2520	SMIC +40%
BAC PRO		300	2700	
BAC +2	IV	320	2880	SMIC +60%
BTS - DUT		340	3060	
BAC +3/Licence	V	360	3240	
Maîtrise/Master		380	3420	
BAC +5/Master 2	VI	400	3600	SMIC x2
Ingénieurs		440	3960	
		480	4320	
BAC +8/Doctorat	VII	500	4500 à 9000	SMIC x2,5
Ingénieurs/Cadres et Cadres sup		500 à 1000		SMIC x5

**EXIGEONS UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE UNIQUE
POUR TOUS LES METALLOS**

TOUS POUR UNE - UNE POUR TOUS !